

SEIRICH

Seirich (**S**ystème d'**é**valuation et d'**i**nformation sur les **r**isques **ch**imiques en milieu professionnel) est un outil développé par l'Institut national de recherche et de sécurité avec qui la MSA est partenaire depuis mi-2015. Toutes les MSA proposent une même offre de service gratuite afin d'accompagner les entreprises dans leur obligation de réaliser l'Évaluation des risques chimiques.



1) Principe et fonctionnement

L'Évaluation des risques chimiques (ERC) fait partie du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER). Ce document est **obligatoire** depuis 2001 pour toutes les entreprises.

En 2015, le constat a été fait qu'extrêmement peu d'entreprises répondent à cette obligation (en particulier pour les PME et TPE).

1-1) Principe et fonctionnement du logiciel SEIRICH :

- Cet outil est **gratuit**.
- **Il est adapté à tous les niveaux d'utilisateur**, du néophyte à l'expert en chimie.
- **Il répond à l'obligation** de l'entreprise

L'entreprise fait un **inventaire** des produits chimiques présents dans son entreprise : produits étiquetés (par exemple des produits achetés et portant une étiquette) ainsi que les agents chimiques émis lors d'un process (poussières, gaz d'échappement...). Elle s'assure d'avoir toutes les **Fiches de données de sécurité** (FDS) relatives aux produits étiquetés et les enregistre dans Seirich. Le distributeur de produits a l'obligation de fournir les FDS.

L'entreprise intègre alors quelques informations, en particulier les mentions de danger, les conseils de prudence... ainsi que les quantités annuelles. SEIRICH donne alors une **hiérarchisation** des produits de l'inventaire classés vis-à-vis des aspects **santé, incendie/explosion et environnement**.

Au niveau débutant, l'entreprise répond à un **questionnaire d'évaluation simplifiée des risques résiduels**. Une synthèse des points forts et des points faibles est alors donnée par SEIRICH. Un **plan d'action** est généré automatiquement. L'entreprise peut alors accepter ou refuser les actions. Elle peut aussi en ajouter de nouvelles.

Pour le niveau intermédiaire et expert, l'entreprise va réaliser un **zonage** de l'entreprise (établissement/poste de travail/unité de travail/tâche). Elle renseigne des **données supplémentaires d'entrée** (propriétés physico-chimiques, conditions d'utilisation, types de protection collective...) afin de réaliser une ERC plus approfondie et plus complète (évaluation des risques résiduels inhalation, cutanée/oculaire, incendie/explosion) au niveau de la tâche mais aussi pondération du risque par les Équipements de protection individuelle (EPI).

SEIRICH est également une vraie **mine d'informations**. En fonction des données entrées dans le logiciel, des liens sont proposés vers les supports et conseils en ligne de l'INRS.

1-2) Principe de l'offre de service de la MSA :

Chaque MSA doit mener des **actions de communication, de sensibilisation sur l'ERC et sur les CMR** (Cancérogène, Mutagène, Toxique pour Reproduction) lors de manifestations, de réunions thématiques, de formations, de visites...

Différents supports de communication existent (kakémono, diaporama animé, supports papier, bannière, marque-page...). Les MSA sont invitées à développer des partenariats afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises.

Les MSA proposent un **accompagnement collectif** se traduisant par des **formations** à la démarche d'ERC avec l'outil SEIRICH, **à toutes les entreprises** intéressées affiliées au régime agricole, **sans restriction**. Elles organisent autant de sessions de formations que nécessaire pour répondre à la demande.

Les MSA proposent ensuite un **accompagnement individuel** dans l'entreprise par l'équipe pluridisciplinaire Santé-sécurité au travail (SST). Le préventeur SST aide l'entreprise à **analyser les postes de travail dans les conditions réelles de travail** et conseille alors le chef d'entreprise sur des **mesures de prévention** spécifiques à intégrer dans le plan d'action SEIRICH. Le nombre d'entreprises accompagnées individuellement est limité aux filières les plus prioritaires et aux ressources de la MSA.

Un accompagnement financier, sous certaines conditions, est alors possible (AFSA / AFSE...) dès lors que l'entreprise est engagée dans la démarche ERC.

2) Objectif

L'ERC fait partie des **premiers principes généraux de prévention** à mettre en œuvre dans l'entreprise (Code du travail). Le meilleur moyen de réaliser son ERC est d'utiliser un logiciel spécifique.

Tout comme l'évaluation des risques professionnels, l'objectif de l'ERC est d'identifier les dangers, les situations et postes de travail les plus à risque, afin de réduire le risque par la mise en œuvre de mesures de prévention.

L'accompagnement de la MSA sur l'ERC est aussi :

- De faire en sorte que l'entreprise devienne autonome quant à la réalisation de son ERC (qui doit être mise à jour au minimum une fois par an).
- Que les produits les plus dangereux soient repérés (en particulier les CMR) afin d'être substitués si possible, de réduire l'exposition au niveau le plus bas possible.

3) Enjeux

Les expositions professionnelles d'aujourd'hui peuvent potentiellement entraîner à court terme des accidents du travail (le plus souvent) et à plus long terme des maladies professionnelles. On parle alors **d'effets différés** (plusieurs années / décennies) avant que la maladie apparaisse (comme par exemple des cancers).

L'enjeu principal d'aujourd'hui est de **réduire le risque chimique d'accidents du travail** (projections de produits, brûlures chimiques...) et **d'éviter les maladies professionnelles** de demain.

4) Résultats

En 2017, première année de mise en œuvre opérationnelle du PSST pour la priorité nationale Risque Chimique a permis un **accompagnement individuel de plus de 630 entreprises** (résultat non définitif car en attente de réponses de plusieurs MSA).

Ces accompagnements se sont portés principalement en viticulture (124) ; jardins : espaces verts (119) ; polyculture / élevage bovin (89) ; arboriculture (45)...

5) Grandes tendances

Dans les années à venir, les MSA doivent poursuivre leurs efforts pour mobiliser de nouvelles entreprises, convaincre de l'intérêt de la démarche. Cela passera par le développement de relais et de partenaires afin de démultiplier l'action.

6) À retenir

- SEIRICH est l'outil de référence gratuit pour l'évaluation des risques chimiques. C'est l'outil institutionnel pour le régime agricole.
- SEIRICH n'est pas un outil sectoriel, toutes les entreprises peuvent l'utiliser, quel que soit le niveau de l'utilisateur.
- Le Plan SST 2016-2020 permet à toutes les entreprises du régime agricole d'être accompagnées.

7) Partenaires

Depuis 2016, chaque MSA a été invitée à développer le partenariat afin de faire connaître l'offre de service proposée sur le risque chimique.

En fonction des régions, différents partenariats ont été développés, par exemple avec :

- Des fédérations, des représentations filières professionnelles, organisations de producteurs, partenaires sociaux ;
- Des DIRECCTE, DRAAF ;
- Des chambres d'agriculture ;
- Des coopératives ;
- Des établissements scolaires ;
- Des élus locaux / filières cibles ;
- Des formateurs du certificat individuel (relais sur action collective) ;
- Des vérificateurs de pulvérisateurs ;
- Des revendeurs d'EPI chimiques, des fabricants de produits phytosanitaires implantés localement.

8) En savoir plus

- Sur le site Internet INRS : www.seirich.fr
- Sur le site Santé-Sécurité en agriculture : <http://ssa.msa.fr/lfr/seirich>

Réf. : 11965 - 07/2018